

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

## *Grand Besançon Métropole Commune de Nancray*

### ***Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme***

Par arrêté URB.20.08.A10 du 7 décembre 2020, le Président de Grand Besançon Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Nancray.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public se déroulera :

**Du lundi 20 septembre au 20 octobre 2021 inclus.**

Le conseil communautaire a, par délibération du 17 décembre 2020 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Nancray est engagée en vue de :

- Supprimer l'emplacement réservé n°1 destiné à l'extension du Parking du cimetière, dans la mesure où la commune de Nancray, bénéficiaire de cet emplacement réservé, abandonne le projet initial d'extension du parking ;
- Revoir la rédaction des articles UA2 et UB2 afin de préciser les conditions et seuils de déclenchement des dispositions relatives à la part de logements aidés dans les opérations de création de plusieurs logements ;
- Modifier des règles liées à l'implantation des constructions en zone UB (article UB6).

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Nancray – 1 Place. de la Mairie – 25360 Nancray – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie de Nancray et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Grand Besançon Métropole – Mme la Présidente  
Mission PLUi – Modification simplifiée n°1 du PLU de Nancray  
4 rue Gabriel Plançon – 25043 BESANÇON CEDEX.**

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2658>. Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : [modification-simplifiee-2658@registre-dematerialise.fr](mailto:modification-simplifiee-2658@registre-dematerialise.fr). Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Célia CHAUSSALET – Mission PLUi de Grand Besançon Métropole par téléphone (03 81 87 82 88) ou par courriel ([plui@grandbesancon.fr](mailto:plui@grandbesancon.fr)).

A l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président en charge  
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,  
Aurélien LAROPPE